

FACE À LA CANICULE,

LA MAIRIE VOUS ACCOMPAGNE !

Plan prévention canicule du **1^{er} juin au 15 Septembre**

**PERSONNES ISOLÉES,
FRAGILISÉES,
EN SITUATION DE HANDICAP,
FAITES-VOUS CONNAÎTRE.**

Dans le cadre du dispositif canicule prévu par l'État,
la Mairie **tient un registre nominatif ***
pour recenser les personnes les plus vulnérables.

Cette démarche, **volontaire et gratuite**,
permet de bénéficier de contacts réguliers en cas de canicule.



*Les informations communiquées lors de l'inscription resteront confidentielles et ne serviront en aucun cas à un usage ultérieur

Pour profiter de cet accompagnement, inscrivez-vous avant **le 15 mai 2022**
en complétant le formulaire à votre disposition en Mairie
ou sur le site internet <https://www.st-martin-des-tilleuls.fr/seniors/>